

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS161

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 29 BIS

A la troisième phrase, substituer aux mots :

« particulièrement exposées aux »,

les mots :

« où sont constatés le plus de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.